



RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Table des matières

AVANT PROPOS	2
I- RAPPELS SUR LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	4
1.1 Cadre Légal	4
1.2 Textes Réglementaires	4
II- ORGANES DE GOUVERNANCE	5
2.1 Conseil d'Administration	5
2.2 Direction	6
III- ACTIVITÉS DE L'EXERCICE	6
3.1 Au plan Institutionnel	7
3.2 Au plan Opérationnel	7
3.3 Au plan Administratif et Financier	15
3.4 Rapports du Commissaire aux Comptes	23
3.5 Communication et sensibilisation	23
3.6 Coopération	24
3.7 Formation	25
IV- CONCLUSION ET PERSPECTIVES	26

AVANT PROPOS

S'appuyant sur les acquis engrangés au cours des exercices précédents, le FGDR-UMOA a poursuivi son processus d'opérationnalisation en 2021, quatrième année de collecte des contributions auprès des Établissements de crédit et des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) adhérents.

Les réserves techniques du FGDR-UMOA ont atteint 57 669 990 629 Francs CFA au 31 décembre 2021, permettant au Fonds d'accroître sa capacité d'indemnisation en cas de défaillance d'un adhérent.

Le Fonds a poursuivi en 2021 les opérations de placement des réserves techniques suite à l'adoption de la politique d'investissement et de la procédure de gestion des placements par le Conseil d'Administration lors de sa session du 29 juin 2020.

Au cours de l'exercice, les travaux relatifs au Système d'Information et de Reporting ont connu une avancée significative notamment en ce qui concerne la 2^{ème} phase du projet (automatisation du calcul des contributions) avec l'assistance de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Le renforcement du capital humain a constitué une priorité de la Direction avec la participation du personnel aux ateliers de formation et aux conférences de haut niveau organisés par l'International Association of Deposit Insurers (IADI) d'une part, et par son Comité de la Région Afrique (Africa Regional Committee) d'autre part. Ces actions ont permis de renforcer les compétences des collaborateurs sur les différents métiers de l'assurance-dépôts.

Conformément aux recommandations des instances du Fonds, la communication avec les Établissements de crédit et les SFD adhérents a été poursuivie nonobstant le contexte de la pandémie de la Covid-19. Ainsi, des ateliers de sensibilisation des Systèmes Financiers Décentralisés et des Établissements de Crédits ont été effectués au Mali, Sénégal et Burkina en 2021. Le dialogue permanent instauré avec les points focaux désignés par les adhérents a par ailleurs facilité la compréhension des exigences du Fonds en matière de reporting réglementaire notamment, celui sur les données relatives aux dépôts.

Au cours de l'exercice, la Direction du Fonds a poursuivi les travaux relatifs au projet d'instauration d'un système de contribution des adhérents basé sur leurs profils de risques (primes différentielles). L'instauration d'un tel système devrait permettre de réduire l'aléa moral et d'introduire plus d'équité dans la détermination des contributions des adhérents. Le calendrier de mise en œuvre du projet a tenu compte du temps nécessaire à une large sensibilisation des adhérents.

En outre, au regard de son mandat limité à la Garantie des Dépôts et au financement des actions de Résolution des Crises Bancaires, la Direction du Fonds a poursuivi les échanges avec le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA en vue d'une appropriation son Système de Notation.

Par ailleurs, la Direction du Fonds a également entrepris des travaux relatifs à l'auto-évaluation (Self Assessment) de la conformité du FGDR-UMOA aux principes fondamentaux en vue de l'établissement de régimes efficaces d'assurance - dépôts édictés par l'Association Internationale des Assureurs Dépôts (IADI). Ce processus d'évaluation devra permettre au Fonds

d'identifier ses forces et ses axes d'améliorations ainsi que les défis à relever dans son opérationnalisation.

Au plan international, le FGDR-UMOA a participé aux travaux de l'IADI dont il est membre dans le cadre notamment des réunions de son Comité Exécutif et du Comité de la Région Afrique. Véritable creuset d'expériences et de partage de connaissances, l'IADI promeut la coopération entre les institutions d'assurances-dépôts mais également les meilleures pratiques du secteur. Le FGDR-UMOA à l'instar des juridictions sœurs, a bénéficié de l'expertise de cette institution dans l'approfondissement de son rôle et la conformité avec les standards internationaux.

Le présent rapport qui a été élaboré en application des dispositions statutaires (article 16 des Statuts) retrace les activités du Fonds durant l'exercice 2021.

I- RAPPELS SUR LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

1.1 Cadre Légal

L'adhésion des Établissements de Crédit et des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) à un système de garantie des dépôts est une obligation légale prévue par la Loi portant réglementation Bancaire et par la Loi portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés en vigueur dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

- *Article 65 de la Loi portant réglementation Bancaire*

« Les Établissements de Crédit agréés dans l'UMOA adhèrent à un système de garantie des dépôts ».

- *Article 69 de la Loi portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés*

« Les Systèmes Financiers Décentralisés agréés dans l'UMOA adhèrent à un système de garantie des dépôts ».

La création du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (FGDR-UMOA) s'inscrit par conséquent dans le cadre de l'application dans l'UMOA des deux Lois précitées.

1.2 Textes Réglementaires

Le corpus réglementaire régissant l'activité du FGDR-UMOA est composé de plusieurs textes pris d'une part, par le Conseil des Ministres de l'UMOA conformément aux prérogatives qui lui sont dévolues par le traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine et d'autre part, par les organes du Fonds à savoir le Conseil d'Administration et la Direction.

Le Fonds est doté des textes ci-après :

- *Statuts*

Les Statuts du Fonds regroupent l'ensemble des dispositions régissant son fonctionnement. Ils ont été révisés par décision N°301-09-2018 du Gouverneur de la BCEAO pour prendre en compte l'extension de son champ d'intervention au financement des actions de Résolution des Crises Bancaires.

- *Règlement intérieur du Conseil d'Administration*

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration adopté le 04 juin 2015 à Dakar précise les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration.

- *Circulaires*

Les circulaires précisent les modalités d'application de certaines dispositions des statuts. Deux circulaires ont été édictées à savoir :

- Circulaire n° 001/2018/FGD-UMOA relative aux modalités d'adhésion au Fonds de Garantie des Dépôts et de résolution dans l'Union Monétaire Ouest Africaine ;
- Circulaire n°002/2018/FGD-UMOA relative aux contributions des adhérents au Fonds de Garantie des Dépôts et de résolution dans l'Union Monétaire Ouest Africaine.

- *Statut du personnel*

Ce texte adopté par le Conseil d'Administration fixe les conditions générales d'emploi et de déroulement de carrières des membres du personnel du Fonds. Il énonce notamment les droits, devoirs et obligations essentiels de ces derniers et pose les principes généraux d'administration du personnel du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'UMOA.

- *Règlement intérieur applicable au personnel du Fonds*

Le règlement intérieur s'applique à l'ensemble du personnel et fixe les prescriptions concernant certaines dispositions d'hygiène et de sécurité applicables au Fonds. Il précise également les règles de discipline en vigueur.

- *Code d'éthique et de déontologie*

Ce texte définit à l'intention du personnel du Fonds les orientations, les normes et conventions en matière d'éthique professionnelle. Il constitue également une référence à l'usage du public pour déterminer la conduite que les tiers sont en droit d'attendre dans leurs rapports avec le Fonds.

II- ORGANES DE GOUVERNANCE

2.1 Conseil d'Administration

a- Composition et Fonctionnement

L'article 8 des Statuts stipule que le Conseil d'Administration du Fonds est composé de six membres comme suit :

- le Gouverneur de la BCEAO ou son Représentant ;
- deux Représentants des Associations Professionnelles des Banques et Établissements Financiers ;
- un Représentant des Associations Professionnelles des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- deux Représentants des États membres de l'Union.

Le Gouverneur de la BCEAO ou son Représentant préside le Conseil d'Administration du FGDR-UMOA.

Conformément à l'article 13 des Statuts, le Conseil d'Administration se réunit deux fois par an et aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son Président ou à l'initiative des deux tiers de ses membres. Il peut faire appel à toute personne ressource pour l'assister dans l'accomplissement de ses missions.

b- Réunions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice

En application des dispositions de l'article 13 précité, le Conseil d'Administration s'est réuni deux (02) fois à par visioconférence au cours de l'exercice 2021 soit respectivement les 28 juin et 16 décembre sous la présidence de Monsieur Abdoulaye SECK, Secrétaire Général de la BCEAO, représentant le Gouverneur de la BCEAO, Président Statutaire.

Ont participé à ces réunions, les membres du Conseil ci-après :

- **Monsieur Bréhima Amadou HAIDARA**, Représentant des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (Uniquement pour la réunion du 28 juin 2021) ;
- **Madame Nana Aïssa ANGO**, Représentante des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers ;
- **Madame Azaratou SONDO NIGNAN**, Représentante des Associations Professionnelles des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- **Monsieur Siaka SAMAKE**, Représentant des Etats ;
- **Monsieur Iro ABOUBACAR**, Représentant des Etats.

Lors de la session du 28 juin 2021, le Conseil d'Administration a pris des décisions importantes notamment la nomination d'un Directeur Adjoint et la création d'un Comité d'Investissement.

La session du 16 décembre 2021 a été marquée par l'adoption de la politique de communication du Fonds.

2.2 Direction

Le Directeur représente le Fonds vis-à-vis des tiers et signe en son nom les accords ou conventions engageant l'institution après accord du Conseil d'Administration. Il assure également sous sa responsabilité, la gestion du Fonds.

III- ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

3.1 Au plan Institutionnel

Au cours de l'exercice, le Directeur du Fonds a participé à la 5^{ème} réunion du Collège de Résolution tenue par visioconférence le 13 décembre 2021.

Le Collège a examiné et adopté les plans de résolution de cinq Etablissements Bancaires d'Importance Systémique (EBIS) dont un EBIS régional implanté au Togo et quatre EBIS nationaux en activité en Côte d'Ivoire , au Mali , au Niger et au Togo.

A titre de rappel, le plan de résolution d'un établissement prévoit les mesures que l'Autorité de Résolution pourrait prendre lorsqu'il est jugé non viable et sans perspective de retour à la viabilité.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Collège de Résolution élabore les plans de résolution des EBIS sur la base des plans préventifs de redressement préalablement validés par le Collège de supervision.

Le Collège de Résolution a par ailleurs pris connaissance de la situation des 32 EBIS que compte l'UMOA au 30/09/2021 composés en 26 établissements nationaux et 6 régionaux.

3.2 Au plan Opérationnel

3.2.1 Adhésions

3.2.1.1 Rappel sur les modalités d'Adhésion

Conformément à l'article 21 des statuts du FGDR-UMOA, tout Etablissement de Crédit ou SFD de l'Union qui remplit les conditions requises, adhère au Fonds. Les modalités d'adhésion sont précisées par Circulaire du Fonds.

La Circulaire N°001/2018/FGD-UMOA relative aux modalités d'adhésion au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'Union Monétaire Ouest Africaine, stipule que l'adhésion au Fonds d'une entité éligible en activité est acquise après l'accomplissement des formalités suivantes :

- la signature d'un contrat d'adhésion entre le Fonds et ladite entité ;
- le paiement des cotisations requises.

Les Établissements de Crédit nouvellement agréés et les Systèmes Financiers Décentralisés visés par l'article 44 de la Loi portant réglementation des SFD ainsi que leurs entités membres adhèrent au FGDR-UMOA dès la signature du contrat d'adhésion.

Au 31 décembre 2021, les deux Guichets du Fonds totalisent deux cent trois (206) Adhérents répartis comme indiqué dans le tableau ci-après :

Pays	Adhérents du Guichet des Etablissements de Crédit	Adhérents du Guichet des Systèmes Financiers Décentralisés
Benin	14	10
Burkina	15	15
Côte d'Ivoire	28	14
Guinée-Bissau	5	0
Mali	14	9
Niger	14	5
Sénégal	26	10
Togo	13	14
TOTAL	129	77

Il ressort du tableau ci-dessus que le nombre des adhérents du guichet des Etablissements de Crédit a subi une légère baisse passant de cent trente (130) Etablissements de Crédit à cent vingt-neuf (129) au 31 décembre 2021.

Cette variation à la baisse est imputable aux éléments ci-après :

- **Bénin** : la fusion entre BIBE et BAIC a donné naissance à BIIC, ce qui traduit la diminution des adhérents du guichet des Etablissements de Crédit du Bénin passant de 15 adhérents à 14 au 19 novembre 2021.
- **Côte d'Ivoire** : la reprise de DIAMOND Bank par NSIA BANQUE a fait baisser le nombre d'adhérents du guichet des Etablissements de Crédit passant de 29 adhérents à 28 au 19 novembre 2021.
- **Sénégal** : une légère hausse du nombre des adhérents au niveau du guichet des Etablissements de Crédit, passant de 25 adhérents à 26 au 19 Novembre 2021, cette hausse est imputable à la formalisation de l'adhésion au Fonds de la succursale de Banque de Développement du Mali (BDM-SA) au Sénégal.

Au total, le Guichet des Etablissements de Crédit totalise cent vingt-neuf (129) adhérents au 31 décembre 2021 contre cent trente (130) au 31 décembre 2020.

Il convient de noter que l'adhésion au Fonds d'un Etablissement Financier à caractère bancaire collectant des dépôts (Société Ouest Africaine de Crédit-Bail - Togo) est en cours de formalisation.

En ce qui concerne le guichet des SFD, il a enregistré une évolution avec la formalisation de l'adhésion des SFD ci-après :

- **Togo** : une hausse du nombre d'adhérents du guichet des SFD avec la formalisation de l'adhésion au Fonds de la Coopérative Militaire d'Epargne et de Crédit (**COMEC**) la Coopérative d'Epargne et de Crédit FIDELITE (**COOPEC FI**), et **COOPEC SIFA**.

Au total, le Guichet des SFD compte soixante-dix-sept (77) adhérents au 31 décembre 2021 contre soixante-quinze (75) au 31 décembre 2020.

Toutefois, il convient de noter que l'adhésion au Fonds des SFD ci-après, nouvellement inscrits à la liste des SFD article 44 est en cours de formalisation :

PAYS	DENOMINATION
BENIN	Coopérative des Membres Unis Béthel Action (COMUBA)
BURKINA	Microfinance FADIMA (MIFA)
TOGO	Coopérative et de Crédit la FRUCTUEUSE (COOPEC LA FRUCTUEUSE)
	Coopérative d'Epargne et de Crédit ILEMA (COOPEC ILEMA)

3.2.2 Déclarations des Dépôts des Adhérents

3.2.2.1 Rappel sur les modalités de collecte des données

Conformément à l'article 5 de la Circulaire N°002/2018/FGD-UMOA relative aux Contributions des Adhérents au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'UMOA, les Adhérents adressent au Fonds au plus tard le 15 juillet de l'année en cours, soit quinze jours après la date limite de déclaration des comptes annuels des Établissements de Crédit et des Systèmes Financiers Décentralisés à la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), les formulaires de déclaration des dépôts dûment renseignés, accompagnés de la liste exhaustive de tous les dépôts selon les critères de présentation annexés à ladite circulaire.

3.2.2.2 Collecte des données au titre de l'exercice 2021

En vue de constituer les Réserves Techniques au titre de l'exercice 2021, la Direction du Fonds a procédé à la collecte des données sur les dépôts des Adhérents au 31 décembre 2020. Les données sur les dépôts ont été recueillies conformément au Canevas actualisé de déclaration sur les dépôts transmis par la Direction du Fonds aux Adhérents.

Il convient de signaler qu'en raison de la sécurisation et de la confidentialité des données sur les dépôts en provenance des adhérents, l'ensemble des déclarations sur les dépôts des Etablissements de Crédit a été collectée à travers la plate-forme de reporting de la BCEAO, processus rendu possible grâce à concrétisation de la phase 1 (collecte automatisée des déclarations via la plate-forme de reporting de la BCEAO) du projet de mise en place du Système d'Information et de reporting du FGDR-UMOA.

3.2.2.3 Traitement des données

A la lumière de la collecte, ces données ont fait l'objet de traitement pour s'assurer de leur qualité, exhaustivité et cohérence. Ce processus a été suivi par le calcul et la notification des montants des contributions de l'ensemble des Adhérents au Fonds au titre de l'exercice 2021.

Ce processus a été mené avec succès pour les deux guichets du Fonds nonobstant quelques difficultés liées au non élargissement aux SFD de la connexion à la plate-forme de reporting de la BCEAO.

3.2.3 Appel des Contributions

Conformément à l'article 25 des Statuts du FGDR-UMOA, les ressources du Fonds sont constituées des contributions des Adhérents, des produits de placements et, le cas échéant, des dons, subventions et emprunts, ainsi que de toutes autres ressources compatibles avec l'objet du Fonds.

L'article 26 précise que les Réserves Techniques du Fonds sont constituées de l'ensemble des ressources du Fonds, déduction faite des emprunts et de la quote-part des produits de placement affectée à la couverture des charges de fonctionnement par le Conseil d'Administration.

Il faut noter que les ressources du Fonds sont essentiellement destinées à l'indemnisation des déposants en cas d'indisponibilité de leurs avoirs dans la limite d'un plafond fixé par le Conseil des Ministres d'une part, et d'autre part, au financement des actions de Résolution des crises bancaires, qui fait suite à l'extension des activités du Fonds à ce régime.

3.2.3.1 Établissements de Crédit

Le guichet des Etablissements de Crédit sur les trois exercices (2018, 2019, 2020) ont été recouverts à hauteur de 100%. Toutefois, les contributions du guichet des Établissements de Crédit au titre de l'exercice 2021 ont été recouvrées à hauteur de 99,6%. Le reste à recouvrer des contributions de l'exercice 2021 s'élève à quarante cinq millions huit cent cinquante deux mille cinquante deux (45 852 052) Francs CFA et concerne la contribution de BCIM Mali dont la déclaration des dépôts a été transmise tardivement au Fonds.

Cependant, ce montant a été recouvert au cours du premier trimestre 2022.

Globalement, les contributions audit guichet s'élèvent à la somme de quarante-neuf milliards cent soixante-quinze millions huit cent soixante-seize mille cinq cent trente-six (49 175 876 536) Francs CFA.

3.2.3.2 Systèmes Financiers Décentralisés

Les réserves du guichet des SFD s'élèvent à huit milliards cinq cent trente sept millions deux cent soixante douze mille neuf cent soixante quatre (8 537 272 964) FCFA décomposées comme suit :

- Réserves constituées au titre de l'exercice 2018 : **1 910 458 133 Francs CFA**
- Réserves constituées au titre de l'exercice 2019 : **2 369 261 945 Francs CFA**
- Contributions encaissées au 31-12- 2020 : **2 616 239 970 Francs CFA**
- Contributions encaissées au 31-12- 2021 : **1 641 312 916 Francs CFA**

Comparativement à l'exercice 2020, les contributions recouvrées au niveau du guichet des SFD au 31 décembre 2021 ont baissé. Toutefois, une grande partie des créances restantes a été recouvrée durant l'exercice 2022.

Cependant, le montant des contributions effectivement recouvrées au 31 décembre 2021 s'élève à un milliard six cent quarante un millions trois cent douze mille neuf cent seize (1 641 312 916) Francs CFA.

3.2.4 Mise en place du Système d'Information du Fonds

A titre de rappel, le projet de mise en place du Système d'Information du FGDR-UMOA a été rendu possible suite à la volonté de Monsieur le Gouverneur de la BCEAO de marquer son accord en faveur de l'assistance apportée au Fonds par ses services compétents (Direction des Statistiques et Direction des Systèmes d'Information).

Ce projet est décomposé autour de trois principales phases, à savoir :

Phase 1 : Collecte des données sur les dépôts Adhérents (Établissements de Crédit et SFD article 44) du Fonds à travers la plate-forme de reporting de la BCEAO ;

Phase 2 : Traitement des données collectées en vue d'automatiser le calcul des contributions des Adhérents ;

Phase 3 : Mise en place d'une plate-forme d'indemnisation répondant aux standards internationaux.

Conformément à l'article 7 de la Circulaire N°002/2018/FGD-UMOA relative aux contributions des adhérents au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'UMOA, les adhérents adressent au Fonds au plus tard le 15 juillet de l'année en cours, soit quinze jours après la date limite de déclaration des comptes annuels des Etablissements de Crédit et des Systèmes Financiers Décentralisés à la BCEAO, les formulaires de déclaration des dépôts dûment renseignés, visés à l'article 4, accompagnés de la liste exhaustive de tous les dépôts selon les critères de présentation détaillés dans les formulaires annexés à cette Circulaire.

Les Adhérents communiquent également trimestriellement au Fonds, les informations sur les dépôts dans les mêmes conditions prévues au deuxième alinéa du présent article, au plus tard quinze jours après la fin de chaque trimestre.

La première phase du projet a été réalisée avec satisfaction, qui permet désormais au Fonds de collecter les données sur les dépôts de l'ensemble des Etablissements de Crédit à travers la Plate-forme de reporting de la BCEAO ; ce qui cadre avec l'objectif que le FGDR-UMOA s'était fixé notamment, la garantie à la fois de la sécurisation et la confidentialité des données en provenance des adhérents.

Quant à la phase 2 du projet, elle vise à automatiser le processus de calcul du montant des contributions sur les dépôts éligibles dans le but d'atténuer les risques opérationnels afférents aux traitements manuels des données.

Cette phase, compte tenu de sa complexité avait fait l'objet d'une étude de faisabilité dont les principales caractéristiques (*objectifs ; périmètre fonctionnel ; scénarios de mise en œuvre ; charges prévisionnelles et lotissement du projet ; principaux risques et la gouvernance*) avaient été identifiées.

Les travaux engagés pour la réalisation de la phase II ont connu une avancée notable avec la finalisation et la présentation des interfaces développées par les ressources dédiées au projet.

En ce qui concerne la phase III du projet relative à la mise en place d'une plate-forme d'indemnisation des déposants, elle a fait l'objet d'une saisine de la BCEAO en vue de sa prise en charge en 2022.

3.2.5 Instauration d'un système de contribution basé sur le Profil de Risques des Adhérents (Primes Différentielles)

A titre de rappel, le Conseil d'Administration du Fonds, lors de sa 6ème réunion tenue le 19 décembre 2018 à Dakar, a instruit la Direction du Fonds de procéder à une étude sur l'instauration d'un système de prime différentielle, système dans lequel les contributions des Adhérents seraient adossées à leurs profils de risques individuels.

Pour rappel, une note d'orientation relative à l'instauration d'un système de prime différentielle présentée au Conseil d'Administration du 17 juin 2019. La note a notamment mis en exergue les différentes méthodologies adoptées par les juridictions sœurs ci-après identifiées pour une analyse comparative :

- **La Société Nigériane d'Assurance-Dépôts (NDIC-Nigeria) ;**
- **Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution de la France (FGDR-France) ;**

- ***La Société Canadienne d'Assurance-Dépôts (SADC-Canada).***

Ce projet vise, à terme, à renforcer la résilience du système bancaire et financier, et à inciter les Adhérents à se soumettre à la discipline du marché, tout en évitant de prises de risques excessives.

Le calendrier d'exécution du projet tel qu'approuvé par le Conseil d'Administration prévoit au titre de l'année 2021, des diligences portant sur la réalisation d'exercices de simulation sur les Taux de Primes basés sur les profils de risques des adhérents, ces diligences se présente comme suite :

- **Choix du modèle de calcul et des hypothèses de la simulation de la prime différentielle**

Les principes fondamentaux qui guident l'élaboration par les assureurs-dépôts d'un modèle de calcul des contributions basées sur les profils de risques fournissent les orientations ci-après :

- o ***Cohérence avec les exigences prudentielles des incitations fournies par les contributions au Système d'Assurance-Dépôts ;***
- o ***Prise en compte par les méthodes de calcul du contexte et des caractéristiques du secteur bancaire ;***
- o ***Compatibilité des méthodes avec le régime réglementaire, les pratiques comptables, et de déclaration de l'Etat membre où l'Assureur-dépôts est basé.***

A l'issue du benchmarking effectué auprès de des institutions sœurs dans le cadre de la note d'orientation précitée présentée au Conseil d'Administration, le FGDR-UMOA a opté pour un modèle composé de deux variables ci-après :

Prime fixe (taux de contribution ordinaire) ;

Prime de risque ajustée en fonction du profil de risque de l'adhérent.

Taux Prime Différentielle = Taux Fixe + Taux Variable

Le modèle de détermination retenu par le Fonds pour la simulation de son taux de prime est un modèle additif, similaire à celui de la NDIC.

Ce modèle présente les avantages ci-après :

- ❖ *facilité de compréhension et de mise en œuvre ;*
- ❖ *adaptation à notre système d'assurance-dépôt qui a recours à la notation de la commission bancaire. Cette notation est présentée dans la section suivante ;*

- ❖ *Plafonnement du taux de contribution (Taux Fixe) pour les adhérents ayant de bons profils de risques.*

$$\text{Contribution } i = \text{TCi} * \text{DE } i + \text{RWi} * \text{DEi}$$

- o *TCi* = Taux de contribution fixe
- o *DE i* = Dépôts Éligibles
- o *RWi (Risk Weight)* = Pondération au risque obtenue en fonction de la notation de la Commission Bancaire.

Limites du modèle :

- o Changement de dispositif réglementaire qui peut nécessiter la revue de certains indicateurs quantitatifs ou qualitatifs.

Hypothèses envisagées :

- o Appréciation de plafond par les indicateurs macro-économiques (ratio : Plafond/PIB par habitant) ;
- o Soutenabilité du taux de primes des adhérents (*ratio : Contribution/PNB ou Résultat Net*) ;
- o Horizon prédéfinie pour l'atteinte de la taille cible (*ratio : Horizon/Taille Cible*) ;
- o Capacité d'indemnisation du Fonds suite à la faillite simultanée de huit (8) banques de taille moyenne en tenant compte de leurs profils de risques (*ratio : Indemnisation/Réserves ; Indemnisation/Réserves ; Indemnisation/Taille Cible*).

- **Prochaines étapes**

Les prochaines étapes des travaux porteront sur les diligences ci-après :

- ✓ *la finalisation des échanges avec la Commission Bancaire notamment sur la transmission au Fonds des profils de risques des assujettis ;*
- ✓ *l'établissement de la matrice de correspondance entre la notation et la pondération du risque du modèle de calcul ;*
- ✓ *la finalisation des simulations avec la prise en compte des informations sollicitées auprès du Secrétariat Général de la Commission Bancaire ;*
- ✓ *l'organisation du processus de sensibilisation et d'échanges avec les adhérents pour la bonne compréhension du dispositif.*

Calendrier d'exécution du projet

Période	Livrables attendus	Statut
Janvier - Décembre 2021	Simulation sur les taux de prime	Réalisé
Janvier-Septembre 2022	Sensibilisation et ateliers d'échanges avec les adhérents	Non entamé
Novembre-Décembre 2022	Rapport final du Conseil d'Administration	Non entamé
Décembre 2022	Examen de la proposition de taux de primes différentielles par le Conseil des Ministres de l'UMOA	Non entamé

3.3 Au plan Administratif et Financier

3.3.1 Au Plan Administratif

3.3.1.1 Continuité des activités pendant la période de la pandémie de la Covid-19

Durant l'exercice 2021, le Fonds a su maintenir la continuité de ses activités dans le contexte de la deuxième vague de la pandémie de la COVID-19. En effet, en se conformant aux recommandations des Autorités sanitaires et dans le souci de mitiger les risques de contamination au sein de son personnel, le Fonds a adopté les mesures préventives ci-après mises en place par la BCEAO qui l'héberge :

- sensibilisation du personnel sur le coronavirus (Covid-19) avec la participation des médecins conseils et traitants de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal;
- sensibilisation sur les mesures de prévention et de protection à l'endroit du personnel ;
- désinfection régulière des locaux partagés (ascenseur, portiques de sécurité) ;
- mise en place d'un dispositif pour réguler l'utilisation des ascenseurs, en vue de respecter l'exigence de la distance de sécurité d'au moins un (01) mètre entre les agents ;
- mise en place d'un dispositif de contrôle de température et de lavage systématique des mains, avec une solution hydro alcoolique, pour toute personne devant accéder aux locaux du Fonds.

Le Fonds a également doté son personnel en équipements de protection et produits d'hygiène (masques et gels hydro alcooliques).

Afin de poursuivre ses activités dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, le Fonds a adopté une organisation du travail axée notamment sur :

- l'adoption d'un système de télétravail ;
- la primauté accordée à la communication par courriel, téléphone;
- la tenue des réunions par visioconférences ;
- l'assistance en ligne aux Établissements de Crédit et aux Systèmes Financiers Décentralisés adhérents pour la remise des déclarations de dépôts sur la plateforme de reporting.

3.3.1.2 Situation de l'effectif du Fonds

L'effectif du Fonds au 31 décembre 2021 est de sept (07) personnes, composée de six (06) hommes (dont le Directeur du Fonds) et une (01) femme.

L'effectif du Fonds a connu une évolution au cours de l'exercice avec le recrutement du gestionnaire de risque et la prise de fonction du Directeur Adjoint détaché de la Banque Centrale.

3.3.2 Au Plan Financier

3.3.2.1 Constitution des Réserves Techniques

Suite à l'appel des contributions au titre de l'exercice 2021, les montants ci-après ont été encaissés au 31 décembre 2021 par guichet :

Guichets	Montants (en FCFA)
Etablissements de Crédit	14 575 365 843
Systèmes Financiers Décentralisés	1 641 312 916
Total	16 216 678 759

Le montant cumulé des réserves techniques par guichet se présente comme ci-après au 31 décembre 2021 :

Guichets	Montants (en FCFA)
Etablissements de Crédit	49 132 717 965
Systèmes Financiers Décentralisés	8 537 272 964
Total	57 669 990 929

3.3.2.2 Mise en œuvre de la politique d'investissement

A titre de rappel, lors de sa neuvième session tenue le 29 juin 2020, le Conseil d'Administration du Fonds a adopté la Politique d'Investissement du FGDR-UMOA autorisant ainsi le démarrage des opérations de placement de ses réserves techniques.

Suite à l'adoption de la politique d'investissement, la Direction du Fonds a démarré les activités de placement en décembre 2020.

Durant l'exercice 2021, la Direction du Fonds a poursuivi la mise en œuvre de la politique d'investissement.

A la date du 31 décembre 2021, un montant total de vingt milliards Francs FCFA sur une enveloppe de vingt milliards Francs CFA a été placé sur le marché interbancaire, soit un taux d'utilisation de 100%. Le montant totale des revenus de placement de la période s'élève six cent quatre-vingt-neuf millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-sept (689 479 167) FCFA sur une prévision de cinq cent soixante-six millions six cent soixante-treize mille six cent onze (566 673 611) FCFA, soit un taux de réalisation de 122%.

3.3.2.3 Gestion Budgétaire

A titre de rappel, le budget de l'exercice 2021 a été arrêté en recettes à cinq-cent-soixante-six millions six cent soixante-treize mille six cent onze (566 673 611) Francs CFA et à quatre cent soixante-six millions quatre cent huit mille six cent quatre-vingt-dix (466 408 690) Francs CFA en dépenses.

Au 31 décembre 2021, le budget du Fonds a été exécuté à hauteur de 73%, soit un montant total de trois cent trente-huit millions quatre cent quarante neuf mille quatre cent seize (338 449 416) Francs CFA en terme de dépenses. La faiblesse du taux d'exécution des dépenses s'explique principalement par les reports ou les retards accusés en ce qui concerne les recrutements, des voyages non réalisés du fait de la pandémie de la covid 19 et à un investissement non réalisé (acquisition de véhicule).

En ce qui concerne les recettes, le taux de réalisation du budget s'élève à six cent quatre-vingt neuf millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-sept (689 479 167) Francs CFA, soit un taux de réalisation de 122%.

Le détail est présenté dans le tableau ci-après : (Montants en FCFA).

TITRE	ELEMENT	PREVISION	REALISATION	TAUX D'EXECUTION	SOLDE
I	RECETTES				
I.1	Revenus de Placement	566 673 611	689 479 167	122%	122 805 556
II	INVESTISSEMENT				
II.1	Équipements Informatiques	1 250 000	1 107 934	89%	142 066
II.2	Matériel et Mobilier de bureau	599 012	225 000	38%	374 012
II.3	Matériel de transport	20 000 000	-	0%	20 000 000
Sous Total I		21 849 012	1 332 934	6%	20 516 078
III	FONCTIONNEMENT				
III.1	Depenses des Organes	33 175 700	26 500 000	80%	6 675 700
III.2	Traitements du Personnel	240 688 027	188 262 579	78%	52 425 448
III.3	Charges Sociales	63 833 945	58 868 394	92%	4 965 551
III.4	Impôts sur Salaire	4 985 043	2 283 753	46%	2 701 290
III.5	Frêt Administratif	2 000 000	-	0%	2 000 000
III.6	Assurance Maladie du Personnel	14 129 000	5 929 512	42%	8 199 488
III.7	Honoraires	8 000 000	8 000 000	100%	-
III.8	Communication	10 000 000	1 447 500	14%	8 552 500
III.9	Voyages, Transport du Personnel (formations, visites de travail, de benchmarking)	17 808 898	4 334 300	24%	13 474 598
III.10	Autres Frais de Voyage	10 674 700	8 758 627	82%	1 916 073
III.11	Frais de Participation à IADI	14 800 000	14 765 917	100%	34 083
III.12	Autres frais de gestion	19 464 366	17 105 900	88%	2 358 466
Sous Total II		439 559 678	336 256 482	76%	103 303 196
IV	IMPREVUS				
IV.1	Imprévu	5 000 000	860 000	17%	4 140 000
Sous Total III		5 000 000	860 000	17%	4 140 000
TOTAL (Sous Total I+ Sous Total II+ Sous Total III)		466 408 690	338 449 416	73%	127 959 274

Les différentes rubriques du budget sont constituées des recettes (revenus de placement) des dépenses d'investissements et de fonctionnement, ainsi que des imprévus.

3.3.2.3.1 Recettes (Revenus de Placement)

Conformément à l'article 26 des statuts du Fonds, les dépenses budgétaires sont financées par les revenus de placement. Les prévisions de recettes de l'exercice 2021 ont été largement dépassées malgré la baisse généralisée des taux sur le marché suite aux mesures prises par la Banque Centrale dans le cadre de la relance économique des pays membres de l'Union.

3.3.2.3.2 Dépenses d'Investissement

Au 31 décembre 2021, ce budget, destiné à l'acquisition d'équipements informatiques, des matériels et mobilier de bureau et du matériel de transport (véhicule) du Fonds, prévu pour un montant total de **21 849 012 FCFA** a été exécuté à hauteur de **6%**, soit **1 332 934 FCFA**. La faiblesse du taux d'utilisation s'explique principalement par le retard accusé par le fournisseur CFAO Sénégal dans la livraison du véhicule entraînant ainsi la non-exécution de la dépense de **20 000 000 FCFA** prévue à cet effet.

3.3.2.3.3 Dépenses de Fonctionnement

Au 31 décembre 2021, le budget alloué aux dépenses de fonctionnement a été globalement exécuté à hauteur de 76%. Ce taux d'exécution s'explique notamment par l'effet conjugué des variations sur les postes ci-après :

- Dépenses des organes (80%) : tenue des réunions du Conseil par visioconférence entraînant ainsi une économie sur les frais d'hôtels, les billets d'avion et la location de véhicules.
- Traitement du personnel (78%) : report du recrutement du trésorier, de l'Auditeur interne du chargé de système d'information en 2021 ;
- Impôts sur salaire (46%) : report du recrutement du trésorier, de l'Auditeur interne du chargé de système d'information en 2021 ;
- Assurance maladie (42%) : report du recrutement du trésorier, de l'Auditeur interne du chargé de système d'information en 2021.
- Communication (14%) : report de certaines missions de sensibilisation lié à la pandémie de la Covid 19.
- Voyages, transport du personnel (formations, visites de travail, de benchmarking (24%) : report des voyages pour séminaires de l'IADI et des missions de benchmarking lié à la pandémie de la Covid 19.

3.3.2.3.4 Imprévus

Au 31 décembre 2021, cette rubrique a connu un taux d'utilisation de 17% qui s'explique par la maîtrise de l'exécution des dépenses prévues dans les autres rubriques du budget.

3.3.2.4 États Financiers de l'exercice

3.3.2.4.1 Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2021 s'établit à **59 462 220 542 FCFA** et est en augmentation de **17 858 586 216 FCFA** par rapport à l'exercice précédent où il s'établissait à **41 603 634 326 FCFA**. Cette hausse significative est liée principalement à l'augmentation des réserves techniques du Fonds durant l'exercice 2021.

Le détail est présenté dans le tableau ci-après : (Montants en FCFA).

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	Variation en %	Notes
ACTIF					
Immobilisations	11 873 244	11 143 289	729 955	7%	A
Créances	21 544 566 052	15 465 530 153	6 079 035 899	39%	B
Trésorerie	37 905 781 246	26 126 960 884	11 778 820 362	45%	C
Total	59 462 220 542	41 603 634 326	17 858 586 216	43%	
PASSIF					
Capitaux Propres	59 442 928 030	41 550 236 085	17 892 691 945	43%	D
Dettes Fournisseurs	8 028 000	8 040 000	(12 000)	0%	E
Dettes Sociales	8 400 231	4 661 047	3 739 184	80%	F
Autres Dettes	2 864 281	40 697 194	(37 832 913)	-93%	G
Total	59 462 220 542	41 603 634 326	17 858 586 216	43%	

Notes explicatives des rubriques du Bilan

A- Immobilisations

La rubrique immobilisations est composée des immobilisations incorporelles et corporelles.

A.1- Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles n'ont pas connu une évolution durant l'exercice 2021.

A.2- Immobilisations Corporelles

Elles ont évolué comme présenté dans le tableau ci-après : (Montants en FCFA)

	Valeur Brute au 31/12/2020	Acquisition	Cession ou Sortie	Valeur Brute au 31/12/2021	Amortissement au 31/12/2021	Valeur Nette au 31/12/2021
Matériel de bureau	724 867	225 000	-	949 867	458 518	491 349
Matériel informatique	8 879 186	1 967 934	-	10 847 120	7 125 384	3 721 736
Avance et Acompte	6 160 000	-	-	6 160 000	-	6 160 000
Total	15 764 053	2 192 934	-	17 956 987	7 583 902	10 373 085

L'évolution des immobilisations corporelles se justifie par l'acquisition de deux ordinateurs de bureau et de deux imprimantes et d'un ordinateur portable pour un montant total de **2 192 934 FCFA**.

B- Créances

Ce poste est constitué des créances clients et des autres créances. Il a connu une augmentation de **6 079 035 899 FCFA**, soit **39%** qui s'explique principalement par :

- l'augmentation des créances clients de **936 991 364 FCFA** liée au retard accusé dans les déclarations de dépôts des adhérents qui servent de base de calcul des contributions.
- l'augmentation des autres créances de **5 142 127 635 FCFA** liée principalement à la hausse du montant des opérations de placement qui est passé de **15 000 000 000 FCFA** au 31-12-2020 à **20 000 000 000 FCFA** au 31-12- 2021.

B.1- Créances Clients

Les créances clients correspondent aux contributions des SFD et d'un Établissement de Crédit à recouvrer à la date du 31 décembre 2021 et s'élèvent à un montant net **d'un milliard trois cent soixante-dix millions six cent vingt-neuf mille deux cent trente-six (1 370 629 236) FCFA**.

B.2- Autres Créances

Au 31 décembre 2021, les autres créances s'élèvent à un montant de **20 173 912 116 FCFA** et concernent principalement les opérations de pensions livrées.

C- Trésorerie

La trésorerie s'élève à **37 905 781 246 FCFA** au 31 décembre 2021.

Il s'agit des disponibilités en banque pour **37 905 601 966 FCFA** et de l'encaisse pour **179 250 FCFA**.

D- Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres du Fonds sont composés de la subvention d'investissement pour un montant de **11 379 793 FCFA**, d'un résultat net pour un montant de **372 665 555 FCFA** et des contributions des adhérents pour un montant de **59 058 882 682 FCFA**.

E- Dettes Fournisseurs

Les dettes fournisseurs concernent principalement les honoraires du commissaire aux comptes Mazars Sénégal au titre de l'exercice 2021.

Le détail des dettes fournisseurs est présenté comme suit :

Fournisseurs	Montants (en FCFA)
Cabinet Mazars	8 000 000
Ovh-France	28 000
Total	8 028 000

F- Dettes Sociales

Au 31 décembre 2021, les dettes sociales du Fonds s'élèvent à un montant de **8 400 231 FCFA** et sont exclusivement constituées de la provision pour congés à payer au titre de l'exercice 2021.

G- Autres Dettes

Il s'agit des dettes envers des tiers, pour un montant global de **2 864 281 FCFA** dont le détail se présente comme suit :

Eléments	Montants (en FCFA)
Trop perçu de contributions à retourner aux adhérents	2 693 481
Frais de visites médical d'embauche à payer	70 800
Autres	100 000
Total	2 864 281

3.3.2.4.2 Compte de résultat

Le compte de résultat du Fonds a évolué comme suit : (Montants en FCFA)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	Variation en %	Notes
Subvention d'exploitation	28 498 178	256 163 305	- 227 665 127	-89%	H
Produits financiers	703 048 611	23 298 611			
Autres Produits	1 303 496	1 710 326	- 406 830	-24%	I
Autres Achats	- 2 691 154	- 2 584 562	- 106 592	4%	J
Transport	- 7 133 500	- 5 046 900	- 2 086 600	41%	K
Services Extérieurs	- 72 534 150	- 46 159 315	- 26 374 835	57%	L
Autres Charges	- 26 500 000	- 27 000 000	500 000	-2%	M
Charges de personnel	- 249 820 600	- 177 502 227	- 72 318 373	41%	N
Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	- 1 462 979	- 1 710 326	247 347	-14%	O
Frais financiers et charges assimilées	- 42 347	- 212 914	170 567	-80%	P
Total	372 665 555	20 955 998	351 709 557		

Notes explicatives des rubriques du compte de Résultat

H- Subvention d'exploitation

Ce poste enregistre la subvention en nature accordée par la BCEAO au Fonds pour l'exercice 2021.

La subvention d'exploitation a évolué, passant de **256 163 305 FCFA** à fin décembre 2020, à **28 498 178 FCFA** à fin décembre 2021, soit une diminution de **89%** (**227 665 127** en valeur). Cette diminution considérable s'explique principalement par l'arrêt de la subvention en numéraire accordée par la Banque Centrale suite au démarrage des opérations de placements du Fonds.

I- Autres produits

Ce poste enregistre la reprise de la subvention d'investissement à hauteur du montant de la dépréciation des immobilisations financées par cette subvention et ce, conformément au principe du traitement comptable de la subvention.

J- Autres achats

Ce poste enregistre toutes les dépenses relatives à l'achat des fournitures de bureau notamment les rames de papier, les cartouches d'encre, les stylos, etc...

Les autres achats ont augmenté de **106 592 FCFA (4%)** passant de **2 584 562 FCFA** à fin décembre 2020, à **2 691 154 FCFA**, à fin décembre 2021.

K- Transport

Les frais de transport correspondent aux dépenses engagées (achats de billets d'avion, etc..), pour les missions et congés.

Ils sont passés de **5 046 900 FCFA** au 31 décembre 2020, à **7 133 500 FCFA** au 31 décembre 2021, soit une augmentation de **2 086 600 FCFA (41%)**. Cette évolution s'explique par l'accroissement des missions de sensibilisation conformément au programme d'activités et aux prévisions budgétaires.

L- Services extérieurs

Ce poste enregistre les dépenses effectuées pour l'hébergement (frais d'hôtel) des agents du Fonds en mission, les frais de missions, la prime d'assurance maladie, les cotisations et redevances annuelles, les frais de télécommunication, les frais de colloque et de séminaires, la location des bureaux (subvention en nature estimée), ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes.

Les services extérieurs ont globalement augmenté de **57%**, soit **26 374 835 FCFA**. Cela s'explique principalement par l'augmentation des charges locatives et des redevances suite à l'accès du Fonds aux plateformes SAGETIL UEMOA et STAR-UMOA.

Le détail est présenté dans le tableau comme suit :

Eléments	Montants (en FCFA)
Missions	1 110 000
Hébergement-Missions	3 233 250
Cotisation annuelle-IADI	14 688 000
Redevances Logiciels, applications, etc	6 791 064
Honoraires du CAC	8 000 000
Télécommunications	1 409 639
Formations-Séminaires	1 647 500
Couverture Maladie	5 734 675
Loyers (estimation de la subvention en natu	22 852 788
Frais de déménagement	4 303 427
Divers	2 763 807
Total	72 534 150

M- Autres charges

Les autres charges correspondent aux indemnités de sessions, de fonction et de représentation des membres du Conseil d'Administration.

Elles ont diminué de **500 000 FCFA**, soit **2%**.

N- Charges de personnel

Les charges de personnel concernent la rémunération (traitements, charges sociales et impôts) des agents.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

Eléments	Montants (en FCFA)
Rémunération du Personnel	191 292 811
Charges Sociales	58 527 789
Total	249 820 600

O- Charges financières

Ce poste correspond à une perte de change liée à l'augmentation du cours de la devise lors du paiement d'une dette libellée en monnaie étrangère.

P- Dotations aux amortissements

Ce poste correspond au montant de la dépréciation des immobilisations calculée sur la base des durées d'utilisation arrêtées dans le cadre comptable.

Cette variation se justifie par la baisse des dotations aux amortissements qui sont passés de **1 710 326 FCFA FCFA** en 2020 à **1 462 979 FCFA** en 2021.

3.4 Rapports du Commissaire aux Comptes

a- Rapport sur le Contrôle Interne

Document en annexe

b- Rapport sur le Contrôle des Comptes

Document en annexe

3.5 Communication et sensibilisation

Dans le cadre de l'opérationnalisation du FGDR-UMOA et sur recommandation du Conseil d'Administration, la Direction du Fonds a, nonobstant le contexte sanitaire, poursuivi le programme d'échanges avec les adhérents. A cet effet, elle a effectué des séances de sensibilisation des Etablissements de Crédit et des Systèmes Financiers Décentralisés du Sénégal, du Burkina et du Mali. Ces échanges ont permis à la Direction du Fonds d'informer les adhérents des pays indiqués sur l'opérationnalisation du Fonds et ses attentes d'une part, et de recueillir leurs préoccupations d'autre part.

Le Fonds a par ailleurs saisi l'opportunité de ces rencontres pour annoncer les différents projets en cours, notamment, le reporting sur les dépôts à travers la plateforme de la BCEAO, phase II du projet (automatisation de calcul des contributions) de mise en place du Système d'Information, l'instauration d'un système de contribution basée sur les profils de risques des adhérents (Primes

Différentielles), ainsi que le projet de circulaire relative aux modalités d'information des déposants.

3.6 Coopération

Au cours de l'exercice, le Fonds a renforcé sa coopération avec l'Association Internationale des Assureurs Dépôts (IADI).

3.6.1 Relations avec l'International Association of Deposit Insurers (IADI)

- Le Fonds a participé aux travaux de la 67^{ème} réunion du Comité exécutif de l'IADI tenue virtuellement du 02 au 12 mars 2021 en raison de la pandémie de la COVID-19.

La participation du Fonds à ces réunions lui a permis de suivre outre les rapports sur le fonctionnement de l'institution présentés par le Secrétariat Général de l'IADI, les évolutions enregistrées sur les différents chantiers en cours notamment :

- ✓ le projet d'élaboration des principes fondamentaux de l'assurance-dépôts islamique ;
- ✓ les travaux de recherche sur l'assurance-dépôts et l'inclusion financière ;
- ✓ la résolution des coopératives financières;
- ✓ la note sur les objectifs de politique publique pour les systèmes d'assurance-dépôts et les développements récents ;
- ✓ le guide sur l'instauration du Risk Management et le Contrôle Interne dans l'assurance-dépôts.

Au cours de l'exercice, l'IADI a publié plusieurs documents et papiers de recherche destinés à améliorer et à renforcer la compréhension de ses membres sur les différentes problématiques intéressants les assureurs dépôts tels que :

- ✓ l'élargissement de la boîte à outil des assureurs dépôts en matière de résolution bancaire;
 - ✓ l'expérience des assureurs dépôts dans la protection des déposants des émetteurs de monnaie électronique ;
 - ✓ les nouveaux enjeux de l'assurance dépôts;
 - ✓ les changements climatiques et l'assurance dépôts.
- Au cours de l'exercice 2021, le Fonds a participé aux réunions l'Africa Regional Committee de l'IADI (ARC) regroupant les Fonds de Garantie des Dépôts africains. Ces rencontres permettent aux différentes juridictions de partager leurs expériences, de faire une revue de l'état d'avancement de leurs principaux chantiers et d'harmoniser leurs points de vue sur des questions d'intérêts communs traitées par l'IADI telles que l'assistance technique et la formation.

L'ARC s'est particulièrement penché au cours de l'année 2021 sur les chantiers ci-après :

- ✓ Poursuite des travaux sur la création du Centre d'études sur l'Assurance Dépôts sur propositions de la NDIC ;
- ✓ Poursuite des travaux sur la création d'un site web de l'ARC ;
- ✓ Rédaction d'un livre intitulé « IADI-ARC : évolution, expérience et pratiques des Fonds de Garantie de Dépôts en Afrique » ;
- ✓ Renouvellement des membres du bureau de l'ARC.

3.6.2 Rencontre d'échanges avec le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC)

Dans le cadre du renforcement de sa coopération avec les institutions sœurs de garantie des dépôts, la Direction du Fonds a eu une rencontre d'échanges le 7 octobre 2021 avec une délégation du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale. La rencontre a été non seulement une occasion de partage d'expérience mais également d'échanges sur les perspectives d'un accord de coopération entre les deux institutions.

3.7 Formation

Au cours de l'exercice, la Direction du Fonds a mis un accent particulier sur le renforcement des capacités du personnel sur les différents métiers de l'assurance-dépôts.

Le Fonds a ainsi participé à des séminaires de formation organisés par le Secrétariat Général de l'IADI et par l'ARC dont :

3.7.1 Séminaire sur le principe N°4 de l'IADI portant sur la coopération et la coordination entre l'assureur Dépôts et les autres membres du filet de sécurité en temps normal et en temps de crise

Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités et de la coopération avec d'autres participants du filet de sécurité financière, le FGDR-UMOA a participé à l'initiative de l'IADI de la région du MENA (Middle East and North Africa) tenue le 21 janvier 2021 par visioconférence.

Les thématiques ci-après ont été abordées lors de cette visioconférence :

- *Présentation des principales caractéristiques du principe N°4 de l'IADI;*
- *Coordination entre les participants au filet de sécurité en temps normal : accords de partage d'informations assurer une coordination adéquate et relever les défis auxquels sont confrontés les assureurs-dépôts;*
- *Implication des assureurs-dépôts dans la gestion de crise et mécanismes de coordination et communication en temps de crise.*

3.7.2 Webinaire conjoint IADI – Islamic Financial Services Board – Arab Monetary Fund du 2 juin 2021 sur les principes fondamentaux pour des systèmes efficaces d'assurance des dépôts islamiques

Les présentations ont porté sur les principales caractéristiques des Principes fondamentaux pour une assurance-dépôts islamique efficace, la gouvernance de la charia et les questions de la charia.

Les faits saillants du séminaire comprennent le caractère unique de la banque islamique et la nécessité de se conformer aux principes de la Charia.

Les principes fondamentaux développés par le Comité Ad-Hoc visent à relever les défis liés à la mise en œuvre des systèmes islamiques d'assurance-dépôts en tenant compte des spécificités des banques islamiques et des exigences de la charia en matière de gouvernance.

Le Fonds a suivi avec une grande attention la présentation des principes fondamentaux de l'assurance des dépôts islamiques qui pourraient à terme, être pris en compte dans l'UMOA où cohabitent des banques conventionnelles et des banques islamiques.

3.7.3 Conférence virtuelle organisée par l'African Regional Committee (ARC) de l'IADI

La Direction du Fonds a pris part de la conférence virtuelle internationale de l'African Regional Committee (ARC) de l'IADI sur le Thème '**Planification d'urgence et de crise pour les assureurs-dépôts suite aux progrès technologiques et à la perturbation de Covid 19**' du 09 au 10 septembre 2021.

Les thématiques abordées lors de cette visioconférence ont entre autres portées sur les points de discussion ci-après :

- *Aperçu du principe fondamental 6 (Rôle de l'assureur des dépôts dans la planification et la Gestion de crise) ;*
- *Rôle de l'assureur-dépôts dans la planification d'urgence et en temps de crise;*
- *Echanges sur les outils de résolution disponibles et l'expérience de certaines juridictions sœurs dans l'application de ces outils en temps de crise;*
- *Rôle des FinTech dans la transformation du secteur bancaire : l'histoire de M-PESA, l'Assurance Dépôt et la monnaie électronique;*
- *Les défis de la cybersécurité dans le secteur financier.*

IV- CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'exercice 2021 a été marqué par le renforcement de l'opérationnalisation du Fonds avec d'une part, l'accroissement de ses réserves techniques et la sensibilisation des adhérents sur les

objectifs et les missions du FGDR-UMOA d'autre part. Par ailleurs, la poursuite de la mise en œuvre de la politique d'investissement a permis au Fonds de renforcer son autonomie financière à travers les revenus de placement engrangés.

Les travaux menés dans le cadre de la mise en place du Système d'Information avec l'appui de la BCEAO ont enregistré une avancée notable contribuant ainsi à la sécurisation de la transmission des données, l'automatisation du calcul et de la notification des contributions et à terme, l'alignement aux standards internationaux en matière d'indemnisation des déposants.

Le programme de formation mis en œuvre grâce notamment à la coopération avec l'IADI, a permis de renforcer les capacités du personnel dans plusieurs domaines clés de l'assurance - dépôts.

Plusieurs chantiers entamés devraient connaître des progrès significatifs au cours de l'exercice 2022.

Il s'agit notamment de :

- la mise en place d'un système de contribution basé sur le profil de risques (Primes Différentielles) ;
- l'élaboration du plan stratégique 2023-2027;
- l'élaboration de la Stratégie et du plan de communication ;
- la finalisation de la phase 2 et le démarrage de la phase 3 du projet de Système d'Information ;
- le renforcement de l'effectif du Personnel ;
- la révision de la structure organisationnelle du FGDR-UMOA.

Le Fonds poursuivra la mise en œuvre de sa politique de proximité en renforçant la sensibilisation des adhérents ainsi que l'information des déposants et du public.

Les ressources financières du Fonds devraient être renforcées au terme de la 5^{ème} année de collecte des contributions et par le reversement aux réserves techniques des ressources excédentaires issues de la mise en œuvre de la politique d'Investissement.